

VILLE DE VANVES ET VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

ENQUETE PUBLIQUE

Du 16 août au 17 septembre 2021 inclus



PROJET MIXCITE - Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES

Construction de deux hôtels dans l'emprise

du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (92)

octobre 2021

TOME 4 - PIÈCES JOINTES

COMMISSAIRE ENQUETEUR

CORINNE LEROY-BUREL

LISTE DES PIECES JOINTES (TOME 4)

Pièce n°1	Décision de Mme la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise désignant la commissaire enquêteur chargée de conduire l'enquête publique relative au projet de
Pièce n°2	Avis d'enquête publique
Pièce n°3	Première insertion dans les journaux de l'avis d'enquête Les Echos du 27/07/2021
Pièce n°4	Première insertion dans les journaux de l'avis d'enquête Le Grand Parisien du 27/07/2021
Pièce n°5	Seconde insertion dans les journaux de l'avis d'enquête Les Echos du 17/08/2021
Pièce n°6	Seconde insertion dans les journaux de l'avis d'enquête Le Grand Parisien du 17/08/2021
Pièce n°7	Magazine municipal de Vanves juillet/août 2021
Pièce n°8	Magazine municipal de Vanves de septembre 2021
Pièce n°9	Magazine municipal d'Issy-les-Moulineaux juillet/août 2021
Pièce n°10	Magazine municipal d'Issy-les-Moulineaux de septembre 2021
Pièce n°11	Constat d'huissier panneaux d'affichage du 30/07/2021
Pièce n°12	Constat d'huissier panneaux d'affichage du 30/07/2021
Pièce n°13	Constat d'huissier panneaux d'affichage du 20/09/2021
Pièce n°14	Bilan du garant de la CNDP de la concertation préalable-Phase 3 du projet de modernisation du Parc des expositions porte de Versailles
Pièce n°15	Délibération n°C2021/06/10– modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issy-les-Moulineaux

DECISION DU 10/06/2021

N° E21000026 /95

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 27/05/2021, la lettre par laquelle la commune de Vanves demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet MIXCITE - Société VIPARIS - construction de deux hôtels dans l'emprise du parc des expositions, situés pour l'un sur la commune de Vanves et pour l'autre sur la commune d'Issy-les- Moulineaux ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Corinne Leroy-Burel est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Vanves et à Madame Corinne Leroy-Burel.

Fait à Cergy, le 10/06/2021

La Présidente,



Nathalie Massias



VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX et VILLE DE VANVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique relative au projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES
consistant en la construction de deux hôtels dans l'emprise
du Parc des Expositions de la Porte de Versailles**

Par arrêtés du 26 mai 2021 et du 20 juillet 2021, Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux et Monsieur le Maire de Vanves ont décidé conjointement l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet le projet dénommé MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, consistant en la construction de deux hôtels dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, l'un des hôtels étant prévu au droit de la porte D dudit parc, rue du Moulin à Vanves, le second hôtel étant prévu au niveau de la porte K dudit parc, rues Ernest Renan et du Quatre Septembre à Issy-les-Moulineaux.

L'enquête publique est organisée dans le cadre de l'instruction de la première demande d'autorisation relative à ce projet, à savoir, la demande de permis de construire relative à l'hôtel situé à Vanves, déposée sur Vanves le 18 décembre 2020 et enregistrée sous le n° 202075 20 0882, conformément à ce que prévoit l'article L. 122-1-1 III du Code de l'environnement.

L'enquête sera ouverte sur le territoire de chacune des deux communes du lundi 16 août 2021 à 9 heures au vendredi 17 septembre 2021 jusqu'à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est situé au Centre Administratif de Vanves, situé 33 rue Antoine Frattacci à Vanves.

D'un commun accord entre les maires des deux communes concernées et suivant la faculté prévue par l'article R.123-3 III du Code de l'environnement, Monsieur le Maire de Vanves est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- Sur le territoire de Vanves :
 - Construction d'un hôtel économique d'une capacité de 304 chambres avec un aménagement des abords, sur une emprise d'environ 1 355 m² dépendant du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, après démolition d'un poste de livraison d'électricité d'ENEDIS situé à l'emplacement de la nouvelle construction.
 - Outre les chambres, le bâtiment abritera un lobby d'entrée au rez-de-chaussée et un restaurant-bar en terrasse.
 - La construction projetée d'une hauteur R+9, soit une hauteur maximale de 33,80 m au point le plus bas du terrain naturel, côté Parc des Expositions de la Porte de Versailles, développe une surface de plancher de 7 371 m² à destination d'hébergement hôtelier.
 - La construction projetée sera desservie depuis la rue du Moulin, l'aménagement d'une contre-allée étant prévu pour permettre la dépose minérale, taxis et bus, en dehors des flux de la rue.
- Sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux :
 - Construction d'un hôtel économique d'une capacité comprise entre 300 et 394 chambres implanté sur une emprise de 2 842 m² environ, actuellement occupée par l'annexe du pavillon 2.1 et localisée à l'angle des rues Ernest Renan et du Quatre Septembre.
 - Le bâtiment comprendra les espaces d'accueil de l'hôtel dont notamment un lobby d'entrée et un espace bar/restaurant. Des commerces et/ou espaces de services sont également envisagés en pied d'immeuble orientés vers les rues adjacentes.
 - Un parvis urbain sera créé et aménagé en pied d'immeuble, le long de la façade sud du bâtiment faisant face à la rue du Quatre Septembre.
 - Les caractéristiques précises de cet hôtel qui donnera lieu à une demande de permis de construire déposée ultérieurement ne sont

pas encore définitivement arrêtées. Plusieurs alternatives de la hauteur de la construction ont été étudiées dans la limite de 30m même si une hauteur à 20m sera proposée suite à la concertation engagée auprès des riverains du projet.

- La dépose des bus ainsi que les livraisons se feront à l'intérieur du Parc des Expositions, sur les terrasses logistiques situées à l'arrière du bâtiment. Une dépose taxis sera aménagée sur le parvis de l'hôtel afin que la dépose des clients puisse se faire sans gêner le fonctionnement de la voirie.

La Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES ayant décidé de réaliser volontairement une évaluation environnementale du projet MIXCITE, a joint une étude d'impact à la demande de permis de construire déposée pour l'hôtel envisagé sur la Commune de Vanves. L'étude d'impact et son résumé non technique contenus dans cette demande de permis de construire figurent notamment dans le dossier d'enquête. Les avis formulés par la Ville d'Issy-les-Moulineaux, la Ville de Paris, la Ville de Vanves, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire déposée figurent également dans le dossier d'enquête.

Par une décision n° E210002695 en date du 10 juin 2021 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Madame Corinne LEROY-BUREL, Consultante environnement, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur support papier et sur support numérique via un poste informatique et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition à cet effet avec le dossier d'enquête, dans chacun des deux lieux de l'enquête :

- au Centre Administratif de Vanves (33 rue Antoine Frattacci à Vanves), au rez-de-chaussée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au jeudi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30, étant précisé que le dossier et le registre ne seront tenus à disposition du public qu'à compter de 9 heures le lundi 16 août 2021, le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures, ainsi que le samedi de 9 heures à 12 heures ;
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux (47 rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux), au premier étage, à l'accueil public :
 - du 16 août 2021 au 29 août 2021 : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 heures à 17 heures, les jeudis de 9 heures à 18 heures et les samedis de 9 heures à 12 heures ;
 - du 30 août 2021 au 17 septembre 2021 : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 18 heures, étant précisé que le dossier et le registre ne seront tenus à disposition du public que jusqu'à 17 heures le vendredi 17 septembre 2021, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures et les samedis de 8 heures 30 à 12 heures.

Le dossier d'enquête comportera notamment :
- la demande de permis de construire déposée sur Vanves,
- l'étude d'impact relative au projet MIXCITE et son résumé non technique,
- l'ensemble des avis émis dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de

construire déposée à Vanves et notamment l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 25 mars 2021.

- la réponse écrite de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, en sa qualité de responsable et maître d'ouvrage du projet, à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 25 mars 2021.

- le bilan de la concertation préalable menée du 15 mai au 14 juin 2019 sur le projet MIXCITE sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Le public devra se conformer aux mesures de protection sanitaire en vigueur sur les lieux d'enquête.

Outre le dossier consultable au Centre Administratif de Vanves et au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux, sur support papier et sur support numérique via un poste informatique durant le temps de l'enquête publique, le public pourra à compter du 30 juillet 2021 et pendant toute la durée de l'enquête consulter le dossier sous forme dématérialisée via :

- le site internet dédié à l'enquête publique : <http://mixcite-viparis-porte-de-versailles-enquete publique.net>
- le site internet de la Commune de Vanves : <https://www.vanves.fr>
- le site internet de la Commune d'Issy-les-Moulineaux : <https://www.issy.com>

De plus, le public pourra déposer ses observations et propositions de manière électronique sur un registre électronique ouvert du lundi 16 août 2021 à 9 heures au vendredi 17 septembre 2021 à 17 heures à l'adresse suivante : mixcite-viparis-porte-de-versailles@enquete publique.net.

Enfin, le public pourra également pendant toute la durée de l'enquête adresser ses observations et propositions au siège de l'enquête publique par voie postale à Madame Corinne LEROY-BUREL, commissaire enquêteur, au Centre administratif de Vanves (adresse postale : Mairie de Vanves - CS 40001 - 92172 VANVES Cedex) en indiquant sur l'enveloppe « à l'attention du commissaire enquêteur - enquête publique sur le projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES - Ne pas ouvrir ».

Les observations déposées sur les registres d'enquêtes tenus à disposition du public dans chacun des lieux d'enquêtes, les observations et propositions du public transmises par voie électronique, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur au cours des permanences seront consultables durant le temps de l'enquête publique sur le registre dématérialisé mis en place sur le site internet dédié à l'enquête publique : <http://mixcite-viparis-porte-de-versailles-enquete publique.net>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur rendez-vous pour recevoir ses observations écrites et orales sur chacun des deux lieux de l'enquête :

- au Centre Administratif de Vanves, aux jours et heures suivants :
 - le lundi 16 août 2021 de 9 heures à 12 heures
 - le samedi 11 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures
 - le vendredi 17 septembre 2021 de 14 heures à 17 heures
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux, aux jours et heures suivants :

- le lundi 16 août 2021 de 14 heures à 17 heures
- le mardi 31 août 2021 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 17 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales lors de rendez-vous téléphoniques, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 25 août 2021 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 3 septembre 2021 de 17 heures à 20 heures
- le mercredi 15 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures

Les rendez-vous pour les permanences sur les lieux d'enquête et pour les rendez-vous téléphoniques sont à réserver dans les créneaux indiqués ci-dessus :

- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <http://mixcite-viparis-porte-de-versailles-enquete publique.net>
- ou

- par téléphone au 01 83 62 45 74 (secrétariat téléphonique assuré par PUBLILEGAL, payable du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures dès l'affichage de l'avis d'enquête).

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- au Centre Administratif de Vanves dans les bureaux du Service Urbanisme,
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux dans les bureaux du Service Urbanisme.

Pendant cette même durée, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés :

- sur le site internet de la Mairie de Vanves : <https://www.vanves.fr>
- sur le site internet de la Mairie d'Issy-les-Moulineaux : <https://www.issy.com>

La personne responsable du projet est la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES domiciliée 2 place de la Porte Maillot à Paris (17^{ème} arrondissement) et représentée par Monsieur Olivier COUTIN (communication, viparis@viparis.com).

A l'issue de l'enquête publique, une décision sera prise sur la demande de permis de construire relative à la construction de l'hôtel prévu sur le territoire de la Commune de Vanves, par le Maire de Vanves.

S'agissant de la demande de permis de construire relative à la construction de l'hôtel prévu sur le territoire de la Commune de Vanves, par le Maire de Vanves, les observations et propositions de celui-ci auront été préalablement définies, une décision pourra être prise par le Maire d'Issy-les-Moulineaux. Dans le cadre de l'instruction de cette future demande de permis de construire, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES produira une étude d'impact actualisée et une participation du public par voie électronique sera à organiser selon les modalités fixées à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, conformément à ce que prévoit l'article L. 122-1-1 III du Code de l'environnement.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et demander des informations en adressant une demande par courrier à Monsieur le Maire de Vanves à l'adresse : Mairie de Vanves CS 40001 - 92172 VANVES Cedex ou par voie électronique au service urbanisme de la mairie à l'adresse : urba@ville-vanves.fr.

Enquête Publique

publégalis
Société d'Études et de Services
Urbanistiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE VERSAILLES-MOULINEAUX
LA VILLE DE VERSAILLES-MOULINEAUX

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de deux hôtels dans l'empire du Parc des Expositions de la Porte de Versailles

Par arrêté du 26 mai 2021 et du 20 juillet 2021, Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux et Monsieur le Maire de Vanves ont décidé conjointement l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet le projet dénommé **MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES** consistant en la construction de deux hôtels dans l'empire du Parc des Expositions de la Porte de Versailles. L'un des hôtels étant prévu au droit de la porte D dudit parc, rue du Moulin à Vanves, le second hôtel étant prévu au niveau de la porte K dudit parc, rue Ernest Renan et du Quatre Septembre.

L'enquête publique est organisée dans le cadre de l'instruction de la première demande d'autorisation relative à ce projet, à savoir: la demande de permis de construire relatif à l'hôtel situé à Vanves, déposée sur la carte d'urbanisme de la commune de Vanves sous le n° 20275 20 0882, conformément à ce que prévoit l'article L. 122-1 II du Code de l'environnement.

L'enquête sera ouverte sur le territoire de la commune de Vanves, du lundi 16 août 2021 à 9 heures au vendredi 17 septembre 2021 jusqu'à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est situé au Centre Administratif de Vanves, suite 33 rue Antoine Fraticci à Vanves.

D'un commun accord entre les maires des deux communes concernées et avant la faculté prévue par l'article R.123-3 III du Code de l'environnement, Monsieur le Maire de Vanves est chargé de coordonner l'ensemble de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- **Sur le territoire de Vanves :**
 - Construction d'un hôtel économique d'une capacité de 304 chambres avec réaménagement des abords, sur une surface d'environ 1 260 m² dépendant du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, après démolition d'un poste de livraison d'électricité d'ENEDIS situé à l'emplacement de la nouvelle construction.
 - Outre les chambres, le bâtiment abritera un espace d'entente, une terrasse et un restaurant en terrasse.
 - La construction projetée d'une hauteur R+9, soit une hauteur maximale de 33,80 m au point le plus bas du terrain naturel, côté Parc des Expositions de la Porte de Versailles, dévèlera une surface de plancher de 7 371m² à destination d'hébergement hôtelier.
 - La construction projetée sera desservie depuis la rue du Moulin, l'aménagement d'une contre-allée étant prévu pour permettre le dépôt, mise et le bus, en dehors des flux de la rue.
- **Sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux :**
 - Construction d'un hôtel économique d'une capacité comprise entre 300 et 394 chambres implanté sur une superficie de 840 m² environ, entièrement occupée par l'empire du Quatre 2-1 et longeant à l'angle des rues Ernest Renan et du Quatre Septembre.
 - Le bâtiment comprendra les espaces d'accueil de l'hôtel dont notamment l'entrée et l'entrée des clients, des restaurants. Des commerces et espaces de services sont également envisagés en

paed d'immeuble orientés vers les rues adjacentes.

- Un parc urbain sera créé et aménagé en complément des espaces verts existants, le sud du bâtiment faisant face à la rue du Quatre Septembre.
- Les caractéristiques précises de cet hôtel qui donnera lieu à une demande de permis de construire déposée ultérieurement ne sont pas encore connues. Plusieurs alternatives de la hauteur de la construction ont été étudiées dans la limite de 36m même si une hauteur à 26m sera envisagée suite à la concertation engagée auprès des riverains du projet.
- La dépose des bus ainsi que les livraisons se feront à l'intérieur du Parc des Expositions, sur les terrasses logistiques situées à l'arrière du bâtiment. Une dépose des bus sera aménagée sur le parvis de l'hôtel afin que la dépose des clients puisse se faire sans gêner le fonctionnement de la voie.
- La Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES ayant décidé de réaliser un développement urbain et environnemental du projet MIXCITE a joint une étude d'impact à la demande de permis de construire déposée pour l'hôtel envisagé sur la Commune de Vanves. L'étude d'impact est son résumé, non technique contenu dans cette demande de permis de construire figurent notamment dans le dossier d'enquête. Les avis formulés par la Commission d'Enquête de la Ville de Paris, la Ville de Vanves, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et la Mission régionale d'autorité environnementale ont été pris en compte. Le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire déposée figurent également dans le dossier d'enquête.

Par une décision n° E21006296/RS en date du 26 mai 2021, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Madame Corinne LEROY-BUREL, Consultante environnement, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur support papier et sur support numérique sur un poste informatique installé sur le site de l'enquête et propositions sur les registres d'enquêtes établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraspés par la commissaire enquêteur et tenus à la disposition à cet effet avec le dossier d'enquête, dans chacun des deux lieux de l'enquête :

- au Centre Administratif de Vanves (33 rue Antoine Fraticci à Vanves), au rez-de-chaussée, les jours et heures indiqués d'ouverture au public du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30, étant précisé que le dossier et le registre ne seront tenus à la disposition du public pendant les 9 heures le lundi 16 août 2021, le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures, ainsi que le samedi de 9 heures 30 à 12 heures ;
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux (47 rue du Général Leclerc, Issy-les-Moulineaux), au premier étage, à l'accueil public :
- du 16 août 2021 au 29 août 2021 : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures à 17 heures, les jeudis de 8 heures à 18 heures et les samedis de 9 heures à 12 heures ;
- du 30 août 2021 au 17 septembre 2021 : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 18 heures, étant précisé que le dossier et le registre ne seront tenus à disposition du public que jusqu'à 17 heures le vendredi 17 septembre 2021, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures et les samedis de 8 heures 30 à 12 heures ;

Le dossier d'enquête comportera notamment :

- la demande de permis de construire déposée par la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, en date du 25 mars 2021,
- l'étude d'impact relative au projet MIXCITE et son résumé non technique,
- l'ensemble des avis émis dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire déposée à Vanves et notamment l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de l'Ile-de-France en date du 25 mars 2021,
- la réponse écrite de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, en sa qualité de responsable et maître d'ouvrage du projet, à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de l'Ile-de-France en date du 25 mars 2021,
- le bilan de la concertation préalable menée du 15 mai au 14 juin 2019 sur le projet MIXCITE sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Le public devra se conformer aux mesures de protection sanitaire en vigueur sur les lieux de l'enquête.

Outre le dossier consultable au Centre Administratif de Vanves et au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux, sur les registres d'enquêtes, les observations adressées via un poste informatique durant le temps de l'enquête publique, le public pourra à compter du 30 juillet 2021 et pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sous forme dématérialisée via :

- le site internet dédié à l'enquête publique : <https://mixcite-viparis-porte-de-versailles-enquete-publique.net>
- le site internet de la Commune de Vanves : <https://www.vanves.fr>
- le site internet de la Commune d'Issy-les-Moulineaux : <https://www.issy.com>

De plus, le public pourra déposer ses observations et propositions de manière électronique sur un registre électronique ouvert du lundi 16 août 2021 à 9 heures au vendredi 17 septembre 2021 à 17 heures à l'adresse : commissaire-enqueteur-de-versailles@enquete-publique.net.

Enfin, le public pourra également pendant toute la durée de l'enquête adresser ses observations et propositions au siège de l'enquête publique par voie postale à : Commissaire Enquêteur BUREL, commissaire enquêteur, au Centre administratif de Vanves (adresse postale : Mairie de Vanves - CS 40061 - 92172 VANVES Cedex) en indiquant sur l'enveloppe et à l'attention du commissaire enquêteur - enquête publique sur le projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES - Ne pas ouvrir x.

Les observations déposées sur les registres d'enquêtes ou en direction du public dans chacun des lieux d'enquêtes, les observations et propositions du public transmises par voie électronique, les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations reçues par le commissaire enquêteur au cours des permanences seront consultables durant le temps de l'enquête publique sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://mixcite-viparis-porte-de-versailles-enquete-publique.net>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur rendez-vous pour recevoir ses observations. Accéder au site internet du Centre Administratif de l'enquête :

- au Centre Administratif de Vanves, aux jours et heures suivants :
 - le lundi 16 août 2021 de 9 heures à 12 heures
 - le samedi 11 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures
 - le vendredi 17 septembre 2021 de 14 heures à 17 heures
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux, aux jours et heures suivants :
 - le lundi 16 août 2021 de 14 heures à 17 heures
 - le mardi 31 août 2021 de 14 heures à 17 heures
 - le vendredi 17 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures
 - le samedi 3 septembre 2021 de 17 heures à 20 heures
 - le mercredi 15 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures

Les rendez-vous pour les permanences sur les lieux d'enquête et pour les rendez-vous téléphoniques sont à réserver dans les créneaux indiqués ci-dessus :

- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://mixcite-viparis-porte-de-versailles-enquete-publique.net>
- par téléphone au 01.83.62.45.74 (secrétariat téléphonique assuré par PUBLÉLEGAL joignable du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, hors jours fériés, l'avis d'enquête).

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- au Centre Administratif de Vanves dans les bureaux du Service Urbanisme ;
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux dans les bureaux du Service Urbanisme.

Pendant cette même durée, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publics :

- sur le site internet de la Mairie de Vanves : <https://www.vanves.fr>
- sur le site internet de la Mairie d'Issy-les-Moulineaux : <https://www.issy.com>

La personne responsable du projet est la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES domiciliée 2 place de la Porte Maillot à Paris (17^{ème} arrondissement) et représentée par Monsieur Olivier COUTIN (communication VIPARIS@viparis.com).

A l'issue de l'enquête publique, une décision sera prise sur la demande de permis de construire relative à la construction de l'hôtel prévu sur le territoire de la Commune de Vanves par le Maire de Vanves.

S'agissant de la demande de permis de construire relative à l'hôtel prévu sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux, qui fera l'objet d'un dépôt ultérieur lorsque les caractéristiques de celui-ci auront été définitivement définies, une décision pourra être prise par le Maire d'Issy-les-Moulineaux. Dans le cadre de l'instruction de cette future demande de permis de construire, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES produira une étude d'impact actualisée et une participation du public par voie électronique sera à l'organisation selon les modalités fixées à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, ainsi que ce que prévoit l'article L. 122-1 II du Code de

Divers société

ICLOR BOISSONS
Société par Actions Régénérée
Au capital de 42.500.000 F
Régist. au Tribunal de Commerce de Lille
150130 Roubaix-Mesnilmaison
N° 10650 216 RCS NANTERRE
Société en date du 9 août 2001, à la date de
cette assemblée.

Le conseil de surveillance en Société Anonyme
a nommé un conseil d'administration, sans création d'un
nouveau, à compter du 9 août 2001, conformément
à l'article 183 du règlement de l'Assemblée Générale.
La composition de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et ses
statuts, sont les suivants :

1. Dénomination : ICLOR BOISSONS
2. Forme : Société Anonyme
3. Capital : 42.500.000 F
4. Siège : 150130 Roubaix-Mesnilmaison
5. Durée : Indéfinie
6. Objet : L'exploitation de la production et la distribution
des boissons alcoolisées.
7. Régime : Régime des boissons alcoolisées
8. Régime des impôts : Régime des sociétés
9. Régime des droits de douane : Régime des sociétés
10. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
11. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
12. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
13. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
14. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
15. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
16. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
17. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
18. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
19. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
20. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
21. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
22. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
23. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
24. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
25. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
26. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
27. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
28. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
29. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
30. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
31. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
32. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
33. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
34. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
35. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
36. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
37. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
38. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
39. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
40. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
41. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
42. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
43. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
44. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
45. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
46. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
47. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
48. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
49. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
50. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
51. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
52. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
53. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
54. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
55. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
56. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
57. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
58. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
59. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
60. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
61. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
62. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
63. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
64. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
65. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
66. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
67. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
68. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
69. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
70. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
71. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
72. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
73. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
74. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
75. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
76. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
77. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
78. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
79. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
80. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
81. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
82. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
83. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
84. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
85. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
86. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
87. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
88. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
89. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
90. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
91. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
92. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
93. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
94. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
95. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
96. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
97. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
98. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
99. Régime des droits de succession : Régime des sociétés
100. Régime des droits de succession : Régime des sociétés

Insertions diverses

[illegible]

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez vos annonces
**d'enquêtes
publiques**

01 87 39 82 96
legales@2011.espartielem.fr

**Vous êtes acheteurs
publiques**

Publiez votre annonce légale
dans **Le Parisien** du lundi au
vendredi



Hyatt double de taille dans l'hôtellerie de loisirs

TOURISME
Le groupe américain débourse 2,7 milliards de dollars pour acquérir Apple Leisure Group, qui exploite une centaine de complexes de loisirs haut de gamme partout dans le monde.

Christopher Pullerose
@cpullerose

Alors que la crise suit sa marche à l'aval, les banques américaines ont dû se tourner vers le gouvernement fédéral pour obtenir des milliards de dollars de soutien. Le groupe bancaire américain, troisième acteur mondial de son secteur, s'apprête à débiter 2,7 milliards de dollars en remboursements, afin d'acquiescer à l'appel *Letterbox Group* (ALG), basé en Pennsylvanie et spécialisé dans la gestion d'établissements bancaires de grande envergure, mais aussi dans les services relatifs aux voyages d'agrément. L'opération doit être finalisée au cours du trimestre en cours. Avec ALG, débute depuis fin 2008 une série de prises de contrôle.

ment K331 et K32, Capital Partners. Hochtief compte prendre une nouvelle dimension dans l'infrastructure de la région. Le groupe du Chicago assure enfin qu'il disposera, une fois la transaction effective, de « plus grand » port au monde pour le segment « haut à l'échelle ».

L'opération « doublement inattendue » – un réseau d'infrastructures, soulève son directeur général, Mark Waplington, est d'abord économique, ALG en échangeant une certaine partie des actions de pays. Malgré le cabinet spécialiste M&A, les groupes américains Wyndham et MATSUDA soulignent que devant un nombre de chun-

ties par son actuel directeur général, Alejandro Reynal. Avec cette acquisition, Hyatt est aussi liée avec ALG Vacations, l'une des principales plateformes de distribution en Amérique du Nord de circuits organisés et voyages à destination du Mexique et des Caraïbes.

Cession de savoirs
Par ailleurs, le groupe de Chicago accorde son programme de cession de savoirs. Il prévoit de vendre pour 1,5 milliard de dollars d'immobilisables hôteliers cette année (ce qui porterait à plus de 3 milliards de dollars le montant total des ventes réalisées depuis la mise en œuvre de la transformation de son modèle économique visant à réduire au minimum ses engagements immobiliers). La stratégie d'« asset light » (à l'instar d'Accor avec l'acquisition de son PEG Boute et des acteurs américains Marriott et Hilton, permet) vise à l'hybridité, à l'avenir, principalement résidentiel sous forme de « flats ». Selon le patron du groupe, la cession devrait être de 30 % des ventes de 2014 à 2016. ■

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
VILLE D'ISSEY-LES-MOULINEAUX
et VILLE DE VARENNES
RAPPEL - AUS D'ENQUETE

[illegible]

Le conseil d'administration de la Compagnie Générale des Eaux (CGE) a voté, mardi 15 novembre, la mise en œuvre de la loi de 2004 sur la transparence financière des entreprises cotées. Cette loi vise à améliorer la qualité de l'information financière et à renforcer la confiance des investisseurs. La CGE a également adopté une nouvelle charte de gouvernance d'entreprise, qui définit les principes de gestion de la société et les rôles des différents acteurs. Ces mesures s'inscrivent dans la stratégie de la CGE pour améliorer sa performance et sa compétitivité.

[illegible][illegible][illegible]8 heures 30 à 12 heures.
Monsieur le Ministre, vous prie de agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de sa haute considération.

la demande de permis de construire déposée sur Vannes.

Télève d'ingénieur relative au projet MINOTE et son réseau non technique.

Fournisseur des données dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire déposée à Vannes et notamment l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Ile-de-France en date du 25 mars 2021.

Le projet a été soumis à la Société d'Étude des Forêts de Vergallès, en sa qualité de responsable et maître d'ouvrage du projet, à l'aide de la Mission régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 26 mars 2021.

la site internet dédié à l'enquête publique : <http://enquete-publique.paris.fr>
ou par courrier : enquete-publique@paris.fr

la site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Seine : <http://www.vallée-77.fr>

la site internet de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Seine : <http://www.val77.fr>

En plus, le public pourra découvrir des observations et propositions de sondes électroniques sur un registre électronique ouvert du lundi 10 au mardi 11 septembre 2012 à 9 heures et vendredi 14 septembre 2012 à 17 heures d'adresse e-mail : accueil@epi-publique.net.

Enfin, le public pourra également assister tous les lundis de l'après-midi à des ateliers de réflexion et de discussion sur des observations et propositions au siège de l'entreprise par voie postale à Madame Sylvie LEROUX-DEBAIL, commissaire enquêteur, au Centre administratif de la ville (adresse postale : Marie de France - CS 80001 - 33172 VARENNES) ou en indiquant sur l'adresse accueil@epi-publique.net.

des observations complémentaires effectuées sur les enquêtes publiques sur le projet de loi de la Société VARIAN PORTS VISUALISER le pas après le pas.

le samedi 17 septembre 2021 de 8 heures à 12 heures

14 heures à 17 heures
au Centre Administratif d'Anvers-
Industries, aux jours et heures suivants:
- le lundi 30 août 2021 de 10 heures à
17 heures
- le mardi 31 août 2021 de 14 heures à
17 heures
- le vendredi 03 septembre 2021 de
10 heures à 12 heures

En plus, le commissaire enquêteur se
présentera à la disposition du public pour
recevoir ses observations, selon les heu-
res, les jours et les semaines sus-
citées et heures suivantes.

Le mercredi 25 août 2021 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 3 septembre 2021 de 17 heures à 20 heures
- le mercredi 15 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures.

Les habitants vivront pour les performances les lieux d'urgence et pour les besoins des technologies numériques, ainsi, à l'avenir, dans les entreprises, industries et centres.

[illegible]

sur la site internet de la commune de
http://www.vannes.fr

sur la site internet de la mairie d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.fr>

La personne responsable de ce projet est :
Monsieur Olivier GOUTIN
VERSEILLES distribue 2 places
de la Poste Maillet à Paris (75006
arrondissement) et représentée
par : Monsieur Olivier GOUTIN
www.communaute.orgne@orange.com

En l'absence de l'entité publique, une
procédure sera prise sur la base
des principes de la loi relative à la
construction de l'Etat pris en la
partie de la Communauté de Vannes, par

Marché de permis.

L'Agence de la demande de permis de construire relative à l'habitat privé sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux, qui est l'objet d'un dépôt ultérieur lorsque les caractéristiques de celui-ci auront été suffisamment définies, une décision sera prise par le Maire d'Issy-les-Moulineaux. Les caractéristiques de l'habitat privé de cette future demande de permis de construire, la Société VINNIPORTS VERMORELLES produira une étude d'impact actualisée et une participation du public par voie électronique sera organisée selon les modalités définies à l'article 1,123 par le Code de l'environnement, correspondant à ce qui est prévu par la loi.

Chaque demande peut, tout au plus, être adressée à une seule personne, titulaire d'un mandat de la direction de l'enquête publique et demandeur des informations en adressant une demande par courrier à Monsieur le Maire de Cannes :

Adresse : Mairie de Cannes CS 4000-1
92172 UNNÈVE Cedex ou par voie électronique au service informatique de la mairie à l'adresse : info@ville-cannes.fr.

Rachat controversé dans l'électronique de défense britannique

DEFENSE

L'équipementier Ultra Electronics a donné son accord à un rachat à 2,6 milliards de livres par son compatriote Cobham, détenu par le fonds d'investissement américain Advent.

Ingrid Fensholt
@Ingrid_Fensholt
— Correspondence & London

La défense britannique est à nouveau secouée par une opération qui pourrait coûter des centaines de millions. L'ingénieurier Ultra Electronics a obtenu son accord à un rachat à 2,6 milliards de livres par son concurrent Cobham, détenu par le fonds d'investissement américain Advent, qui souhaite cré-

L'offre, initialement fixée à 28 livres par action, a été revue à 20 heures depuis que les premiers détenteurs ont été entendus en juin. Certains proposent désormais 35 livres par action, une offre jugée « juste et raisonnable » par le conseil d'administration d'Uten Electronics. Plus que l'aspect financier, ce sont les garanties apportées par le nouvel actionnaire qui sont scrutées avec attention. Certains ont engagé auprès des industriels à proposer les services de conseil national du Royaume-Uni, à investir dans la main-d'œuvre britannique, à conserver le siège d'Uten dans le pays et à accroître les dépenses en recherche et développement.

Opération sensible
L'opération est sensible puisqu'Ultron Electronics fournit des sonars pour la Royal Navy et pour l'armée américaine. Coltham, lui, est connu pour sa technologie employée dans les avions civils-militaires. Tous deux sont fiers de

seurs de l'action de combat fascis-
tistes. Cette faison va « créer une
entreprise d'économie de défense
sur une plus grande échelle, rassem-
blant deux groupes aux compétences
complémentaires », dit filia-
lité le directeur général d'Ultra
Electronics, Simon Proyn.

Des l'Armée du rapproche-
ment, plusieurs voix se sont élevées
pour critiquer l'opération, parant
longueurs celle de l'Armée cana-
dienne de l'Etat-major de la « Nory » et
West, qui a alerté, dans le « Tele-
graph », sur « l'abandon de la sove-
rainté britannique dans des charni-
ères importantes pour la sécurité de la
nation ».

Dès l'annonce du rapprochement, plusieurs voix se sont élevées pour critiquer l'opération.

Même la famille qui était actionnaire historique de Cobham s'en est exclue. Nadine Cobham, la belle-fille du fondateur Alan Cobham, un pionnier de l'aviation, a reproché au gouvernement de laisser faire l'opération, compte tenu de la gestion d'un si fait l'objet Cobham depuis le rachat controversé par le fonds américain début 2003.

« A peine dit-Akai nous après avoir pris des engagements de long terme. Acheté à l'agence d'immortalité l'entreprise et a rendu des paiements de l'activité », a-t-elle déclaré dans le « Financial Times ».

Pour l'instant, le gouvernement britannique vient pas fermer les yeux. Le secrétaire d'Etat

l'économie. Klaus Kwarteng, a indiqué qu'il s'inscrirait « active-ment » au dossier. La loi britannique permet d'intervenir quand une faison peut avoir un impact sur la sécurité nationale et la défense, la pluralité des médias, la stabilité du système financier ou encore la santé publique. ■



Un cabinet spécialisé autour de la natalité ouvre rue Sadi Carnot

SANTÉ

Début avril, Estelle Linclan et Elodie Brisson, deux sages-femmes bien connues des Vanvéennes, se sont associées pour créer un cabinet dédié à la natalité au 103 rue Sadi Carnot. Une nouvelle étape pour les deux professionnelles, bien décidées à poursuivre leur passion. Rencontre avec la fondatrice du cabinet Estelle Linclan.

Cela fait maintenant cinq ans qu'Estelle pratique son métier de sage-femme à Vanves, depuis son diplôme obtenu en 2016. Une date anniversaire fêtée avec ambition en avril dernier, avec l'ouverture d'un nouveau cabinet dédié à l'accompagnement des femmes et des futurs parents. « Je connais le quartier, je me suis déplacé de quelques numéros par rapport à mon ancien cabinet. Avec Elodie, nous avons voulu créer un espace pluridisciplinaire autour de l'accompagnement à la parentalité. » Depuis toujours, la jeune femme a pour ambition de créer un cabinet à son image, à l'opposé du quotidien des hôpitaux qui voient défiler les patientes.

« L'objectif est de prendre le temps pour nos patientes. J'ai recruté Elodie pour des remplacements et une relation de confiance s'est installée. Elle a rejoint le cabinet en tant que collaboratrice. »

Un suivi de A à Z

Un cabinet à taille humaine, c'est le souhait pour Estelle qui s'attache à suivre ses patientes bien au-delà de la naissance. « Nous proposons le suivi gynécologique de la jeune fille jusqu'aux grand-mères, le suivi de grossesse, la préparation à l'accouchement, la rééducation du périnée, nous réalisons les consultations post-natales, le suivi du bébé, de l'allaitement, les pesées, la contraception d'une manière générale, les frottis et nous réalisons

les monitorings fœtaux... » Des ateliers (individuels ou collectifs (petit groupe)) massages et portages pour le bébé sont également proposés tout au long de la semaine par le cabinet. Enfin, les deux sages-femmes se déplacent à domicile pour une meilleure prise en charge de leurs patientes, notamment pour les grossesses pathologiques. « C'est important d'assurer le suivi de A à Z, c'est notre manière de fonctionner. C'est nécessaire d'être là à tous les moments, de soutenir les futurs parents jusqu'au bout. »

Pour prendre rendez-vous avec Estelle Linclan et Elodie Brisson, rendez-vous sur Doctolib.fr ou par téléphone au 06 12 95 40 14.

Zoom

Début juillet, Estelle et Elodie ont été rejointes par deux nouvelles praticiennes, Agnès Champeil, sophrologue (agneschampeil@pretiksophro.fr) et Emilie Polak, maître enseignante de Shiatsu et Reiki (contact@emilie-polak.com).

Afin de compléter l'offre de soin du cabinet, plusieurs profils sont recherchés comme un psychologue, un médecin généraliste ou encore un kinésithérapeute.

Enquête publique sur le projet Mixcité

URBANISME

La Société Viparis a déposé sur Vanves une demande de permis de construire portant sur la construction d'un hôtel de 304 chambres dans l'emprise du parc des expositions de la Porte de Versailles, au droit de la porte D, rue du Moulin. La construction de cet hôtel s'inscrit dans un projet global, dénommé Mixcité comportant la construction de deux établissements, le second hôtel étant projeté rue Ernest Renan et rue du Quatre Septembre à Issy-les-Moulineaux, au niveau de la porte K du parc.

Ce projet Mixcité a d'abord été envisagé en deux phases, comprenant quatre bâtiments :
- une première phase comprenant les deux hôtels déjà évoqués,
- une seconde comprenant deux nouvelles unités, envisagées alors comme des nouveaux espaces de travail et un espace de co-living, situées rue du Quatre Septembre, sur Vanves et sur Issy-les-Moulineaux.

Ce projet a été présenté au public lors d'une concertation préalable organisée du 15 mai au 14 juin 2019, concertation à l'issue de laquelle la Société Viparis a pris l'engagement de reporter sine die la seconde phase du projet, seconde phase sur laquelle la commune de Vanves avait d'ailleurs exprimé ses plus vives réserves.

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire déposée, une enquête publique sera organisée sur Vanves et sur Issy-les-Moulineaux du lundi 16 août au vendredi 17 septembre 2021 inclus. Cette enquête publique sera précédée de l'accomplissement de formalités de publicité (avis dans la presse, affiches sur les panneaux d'affichage administratif et sur la clôture du parc, annonces sur les sites internet de chacune des deux villes). Les dates des permanences assurées par le commissaire enquêteur dans chacune des deux communes seront mentionnées sur ces différents supports.

Enquête publique sur le projet Mixcité

URBANISME

La Société Viparis Porte de Versailles a déposé sur Vanves une demande de permis de construire portant sur la construction d'un hôtel de 304 chambres dans l'emprise du parc des expositions de la Porte de Versailles, au droit de la porte D, rue du Moulin. La construction de cet hôtel s'inscrit dans un projet global, dénommé Mixcité comportant la construction de deux établissements, le second hôtel étant projeté rue Ernest Renan et rue du Quatre Septembre à Issy-les-Moulineaux, au niveau de la porte K du parc. Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire déposée, une enquête publique ouverte depuis le lundi 16 août dernier sur Vanves et sur Issy-les-Moulineaux va se dérouler jusqu'au vendredi 17 septembre à 17h. Le commissaire enquêteur a mis en place des permanences dans chacune des deux communes.

Prochaines permanences à Vanves
Au centre administratif
(33 rue Antoine Frattacci) :

- Samedi 11 septembre de 9h à 12h
- Vendredi 17 septembre de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur assure également des rendez-vous téléphoniques. Prochain RDV :

- Mercredi 15 septembre de 9h à 12h

Prises de RDV pour les permanences et pour les échanges téléphoniques sur
<http://mixcite-viparis-porte-de-versailles.enquetepublique.net>
ou au 01 83 62 45 74

À SAVOIR

Le dossier d'enquête est consultable sur supports papier et numérique sur chacun des deux lieux d'enquête, au centre administratif de Vanves et au centre administratif d'Issy-les-Moulineaux. Le dossier d'enquête peut également être consulté sous forme dématérialisée via :

- le site internet dédié à l'enquête publique : <http://mixcite-viparis-porte-de-versailles.enquetepublique.net>
- le site internet de la Ville de Vanves : www.vanves.fr
- le site internet de la Ville d'Issy-les-Moulineaux : www.issy.com

Le SQUARE reprend ses quartiers

SENIOR

Après de longs mois de fermeture en raison de la crise sanitaire, le SQUARE (Service QUALifié pour l'accueil et l'animation des RETraités) a rouvert ses portes. Son équipe, désormais placée sous la direction de l'ESCAL, travaille actuellement à la programmation 2021-2022 d'activités, d'animations et de sorties pour permettre aux seniors de se maintenir en forme tout en partageant des moments de détente et de convivialité, de partage et d'échanges tout au long de l'année.



Séance du 30 juin : les décisions à retenir

CONSEIL MUNICIPAL

• Approbation du compte administratif 2020 de la Ville

Le compte administratif de la Ville pour 2020 retrace l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice 2020. Il est proposé au Conseil municipal de constater la concordance entre les résultats figurant dans ce compte administratif avec ceux du compte de gestion du comptable public.

• **Signature de la convention de financement** avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration des glacières du parc Pic, un projet retenu au « Loto du Patrimoine » organisé dans le cadre de la mission Bern.

• **Demande de subvention** auprès de la CAF pour la réhabilitation d'un bâtiment de logements en centre de loisirs pour l'école élémentaire Larmeroux. Le coût de cette opération prévue pour 2021-2022 est estimée à 850 000 euros.

• **Approbation de l'exonération totale** de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants bénéficiant d'une terrasse suite à la crise sanitaire. Cette exonération représente un coût total estimé à 9 300 euros pour l'année 2021.

• **Demande de subvention** auprès du Conseil régional pour le projet des nouvelles bibliothèques : création d'un nouveau bâtiment dédié à la documentation, au travail et à la lecture ; modernisation et restructuration de la bibliothèque municipale.

• **Organisation du temps de travail** des agents de la Ville dans le cadre de la loi du 6 août 2019 visant à harmoniser la durée de travail de la fonction publique territoriale à 1607 heures annuelles.

Brèves

Vaccinations gratuites
au Centre de Santé Simone Veil

Pour toutes les personnes à partir de 6 ans, le Centre de santé Simone Veil propose une séance de vaccination gratuite pour vérifier vos vaccins, ou vous vacciner si besoin (hors Covid et vaccination du voyageur). La vaccination est une protection individuelle et collective pour éviter la réurgence de certaines maladies. Certains vaccins nécessitent des rappels notamment celui du tétanos à 4 ans, 11-13 ans, 25-45 et 65 ans. Alors chaque 1^{er} mercredi du mois, chacun peut se présenter au centre de santé de 10h à 18h, sans rendez-vous et muni de son carnet de vaccination.

Prochaine date : mercredi 7 juillet - Espace santé Simone Veil - 21^{er}, rue Victor Cresson - Tél. 01 41 33 01 00

La poste aménagée ses horaires d'été

Du 1 au 29 août, le bureau d'Appui Forém de Seine, situé 42 rue Casimir Drouotville, modifie ses horaires en raison des prévisions d'activité (du lundi au vendredi de 12h30 à 17h30, le samedi de 10h à 12h30). Concernant les autres bureaux de poste de la ville, les horaires restent les mêmes :

- Le bureau d'Appui Centre, situé 20 avenue Victor Cresson, sera ouvert du lundi au vendredi de 09h30 à 18h30. Le samedi de 09h30 à 12h30.
- Le bureau de poste d'Appui Concorde, situé 4 passage Nicole Sténès, sera ouvert du lundi au vendredi de 09h30 à 18h30. Le samedi de 09h30 à 12h30.
- Le bureau d'Appui Ouest, situé 21 allée Sainte-Lucie, sera ouvert du lundi au vendredi de 09h30 à 17h. Le samedi de 09h30 à 12h30.

Un service des consultations non
programmées à l'Hôpital Suisse de Paris

Entre les services de consultations sur rendez-vous et les urgences, ces consultations non programmées permettent de venir à l'hôpital sans avoir de rendez-vous, et d'être pris en charge par une équipe médicale pour des urgences ponctuelles (douleurs abdominales inhabituelles, suspicions de fractures, entorses, poches de plaie, sutures...). Ouvertes à toutes les personnes de 15 ans minimum, elles ne se substituent cependant pas à un rendez-vous avec un médecin traitant, et ne prennent pas en charge les urgences vitales. Permettant une prise en charge rapide, ce service est composé d'un médecin qui travaille en binôme avec un infirmier, et a accès à un plateau technique équipé, avec un espace de radiologie. Un laboratoire complète le dispositif en cas d'examen complémentaires urgents à faire.

Hôpital Suisse de Paris - 10, rue Miquel - Tél. 01 41 33 01 00
Ouverture du lundi au vendredi, de 08h à 20h (dernier accueil à 19h). Accès par l'entrée de l'Hôpital Suisse de Paris.

Le service Petite Enfance
à son tour certifié QualiVilles

La direction de la Petite Enfance de la Ville a obtenu la certification QualiVilles, attestant ainsi de la qualité de service rendu et de son efficacité dans la gestion des demandes et l'accueil des familles. Cette certification représente par exemple : plus de 95 % de satisfaction des usagers venus en Mairie entre juillet et décembre 2020, 100 % des horaires des rendez-vous respectés, et 94 % des courriels traités en 5 jours maximum. La Petite Enfance rejoint les services municipaux déjà certifiés comme RRS, l'Etat civil, l'éducation et les médiathèques. Cette démarche s'inscrit ainsi dans une politique de qualité ambitieuse visant à répondre au mieux aux attentes de nos habitants, à simplifier encore plus le parcours des usagers au sein de notre Ville et à une certification continue de la qualité de nos services.

Projet « Mixcité » : la concertation se poursuit

Viparis, opérateur du Parc des expositions de la Porte de Versailles, conduit depuis 2019 sur les territoires de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, un projet nommé « Mixcité » qui prévoit notamment la création d'un hôtel à Issy, à l'angle des rues Ernest Renan et du 4 Septembre.

Ce projet prévoyait initialement la création d'un hôtel de 66 mètres de hauteur. Suite à une première phase de concertation menée avec les riverains, Viparis avait accepté de revoir son projet et de réduire la hauteur du bâtiment à 35 mètres. À la demande de la Municipalité, une nouvelle phase de concertation a eu lieu à l'automne 2020 et au printemps 2021. Les représentants des riverains ont donné leur accord pour un projet à 26 mètres, respectant ainsi la hauteur maximale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et remercie la Ville, pleinement impliquée depuis l'origine du projet, d'avoir permis ces différents temps d'échanges et d'aboutir. La concertation se poursuivra avec les riverains au cours du mois de juillet, afin de suivre l'avancée du projet.

Le projet « Mixcité » étant situé sur le territoire de deux communes, un permis de construire a d'ores et déjà été déposé par Viparis auprès de la Mairie de Vanves, pour un autre hôtel, situé sur son territoire. Conformément à la réglementation, Viparis va réaliser une étude d'impact environnementale, qui va donner lieu à une enquête publique. Cette dernière portera sur l'ensemble du projet et donc également sur celui d'Issy-les-Moulineaux, avant même le dépôt du permis de construire.

Fixée par le commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif, elle se tiendra du lundi 16 août 2021 au vendredi 17 septembre 2021. Les permanences du commissaire enquêteur et les modalités en seront précisées sur le site



internet de la ville : issy.com et par affichage administratif. Il sera possible de consulter le dossier complet au Centre Administratif Municipal ou par voie électronique. Il sera également possible d'y participer, au Centre

Administratif Municipal, où un registre papier sera mis à disposition du public, ou par voie électronique via un registre dématérialisé. De nouvelles informations seront communiquées en octobre, sur les résultats de cette enquête.

La Société du Grand Paris lance la météo des chantiers

Tirant les leçons des nuisances sonores provoquées par les travaux de l'ouvrage de service de la place de la Résistance, au printemps dernier, la Société du Grand Paris a lancé un nouveau dispositif destiné à mieux anticiper les phases de chantier particulièrement difficiles pour les riverains.

Développé en partenariat avec Bruitparif, l'observatoire du bruit en Île-de-France, et la start-up Comin, le dispositif s'appuie sur des capteurs qui permettent de déterminer l'origine du bruit sur des images à 360° (dans le respect du droit de tout individu à la protection de sa vie privée et de son image).



Les données de bruit collectées par les capteurs « Meduse » conçus par Bruitparif permettent d'afficher le niveau sonore avec son qualificatif pour les dix dernières minutes avec un accès à la vue immersive correspondante en sélectionnant « Le bruit en 3D » et fournissent aussi les variations du bruit au cours des 7 derniers jours en sélectionnant la rubrique « Courbes de bruit ».

Via un widget disponible sur la page dédiée aux travaux de l'ouvrage de service de la place de la Résistance et sur issy.com, les riverains peuvent non seulement accéder au niveau sonore en temps réel, mais aussi aux prévisions sur les prochains jours, avec les informations détaillées nécessaires pour en comprendre les raisons. Elle peut aussi envoyer des alertes en cas d'événements imprévus pouvant affecter la vie des riverains. 28 chantiers du Grand Paris Express sont ainsi équipés en Île-de-France de ce dispositif innovant.

Situés tous les 800 mètres maximum, les ouvrages de service sont des équipements techniques indispensables au bon fonctionnement du métro souterrain, à la sécurité et au confort des voyageurs. Ils peuvent assurer jusqu'à 4 fonctions : accès pour les secours et évacuation des voyageurs, ventilation et désenfumage, alimentation électrique et évacuation des eaux du tunnel.

L'ouvrage Résistance se situe près de la place de la Résistance et du quai de Stalingrad. À terme, cet ouvrage de service sera un des puits de ventilation de la ligne 15 Sud. En février dernier, les travaux de palplanches ont permis la réalisation d'une paroi qui permettra d'assurer le soutènement et l'étanchéité provisoires de l'ouvrage nécessaires à la construction des locaux techniques.

Plus d'informations : <https://issy.fm/chantier-resistance>



SUIVEZ LA CHAÎNE ISSY.TV SUR YOUTUBE

www.issy.tv



Démonstrations de Bioserenity avec la SG



Issy Podcast : Communards et Versailles s'affrontent à Issy



Des aides pour la rénovation énergétique ?



Lancement de la 2^e phase des Conversations Citoyennes

Les mesures de restrictions liées à la pandémie de la Covid-19 étant désormais allégées, la Municipalité va lancer, à la rentrée de septembre, la deuxième phase des Conversations Citoyennes, qui prendra la forme d'ateliers participatifs.

À l'automne 2020, la Municipalité avait souhaité recueillir les impressions et idées des Isséens pour améliorer encore la qualité de vie dans notre ville. Cette démarche de démocratie participative, intitulée « Les Conversations Citoyennes d'Issy », avait connu un succès remarquable, puisque près de 7 000 foyers isséens se sont exprimés. La situation sanitaire avait empêché de rendre compte des résultats lors d'une réunion publique, et ces derniers ont été publiés dans le journal Point d'Appui de janvier 2021 et sur le site web issy.com.

Des ateliers thématiques seront organisés les 18 octobre et 15 novembre prochains, sur les projets liés aux nouvelles mobilités dans la ville et au cadre de vie isséen, avant une réunion publique qui rendra compte de l'ensemble des résultats de cette démarche de concertation, début décembre.

En amont de ces ateliers, nous accueillons, lundi 20 septembre à 18h30 à l'Hôtel de Ville, le chercheur Carlos Moreno, professeur des



Carlos Moreno, professeur des sciences de la ville à l'Université Paris-Saclay

Universités, co-fondateur et directeur scientifique de la chaire ETI « Entrepreneur, Territoire, Innovation » de l'Université Panthéon Sorbonne, qui viendra présenter sa vision de la « Ville du quart d'heure ». Les inscriptions aux ateliers seront ouvertes à l'issue de cette conférence qui introduira les réflexions.

Créateur du concept mondialement reconnu de la « ville du quart d'heure », Carlos Moreno propose des solutions pour relever le triple défi écologique, économique et social de la ville de demain. Dans sa vision d'une ville polycentrique,

les six fonctions sociales essentielles - habiter, travailler, s'approvisionner, se soigner, s'éduquer, s'épanouir - doivent être accessibles dans un périmètre de 15 minutes. Lancer d'un débat mondial, indispensable à l'heure de la crise sanitaire planétaire que nous traversons, Carlos Moreno analysera ce complexe et vibrant laboratoire à ciel ouvert qu'est la ville, où s'expriment nos contradictions et où s'expérimentent les changements de nos modes de vie. Concentrant la majorité de la population du globe, mais aussi les grands enjeux du développement de l'humanité - culturels, environnementaux, technologiques, ou économiques -, les territoires urbains sont aujourd'hui pris en tenaille par les défis du siècle et doivent se réinventer.

Lundi 20 septembre 2021
18h30-20h
Salle multimédia de l'Hôtel de Ville
Plus d'infos et inscriptions :
<https://www.issy.com>

Inauguration du nouveau Centre Administratif Municipal

André Santini a inauguré, le 5 juillet dernier, le nouveau Centre Administratif Municipal. Amélioration de la qualité de service aux habitants et adaptation aux modes de travail actuels ont guidé les travaux de rénovation des locaux.

Les ambitions du nouveau Centre Administratif Municipal
La rénovation du Centre Administratif fut guidée par la volonté d'améliorer la relation entre l'Administration et les citoyens, l'expérience de ces derniers devant répondre à des critères d'excellence. Désormais, ce sont les agents qui viennent à leur rencontre, grâce à une réorganisation, où tous les services dédiés au public sont réunis en un seul et même lieu. Le premier étage est désormais complètement dédié à l'accueil du public et à l'accompagnement dans les démarches administratives. Les visiteurs y sont orientés après un premier accueil dans le hall. « L'accueil des Isséens, [...] a été modernisé : hall d'accueil repensé, accès à l'évolution urbanistique de la ville et au numérique, simplification des procédures grâce à la centralisation des accueils au 1^{er} étage... », a déclaré le Maire lors de l'inauguration du Centre.

Articuler l'environnement de travail autour des pratiques
Le changement doit également illustrer une nouvelle organisation du travail, plus flexible, ouverte et confortable. Des salles ouvertes, indispensables pour la collaboration et le travail en équipe, et des salles fermées, dédiées à la réalisation de tâches exigeant plus de



confidentialité, constituent l'équilibre choisi. Une transformation qui se veut « audacieuse et inventive, soucieuse de l'environnement et du cadre de travail, intégrant les dernières technologies », comme l'a précisé André Santini.

Rehausserie l'ambition « d'Issy audacieuse »
Le Centre Administratif Municipal se doit de retranscrire auprès des habitants et des agents municipaux deux aspects majeurs de la Ville, cité pionnière du numérique et de la transition climatique. Cela a été parfaitement réussi grâce aux entreprises participant aux projets et aux agents qui ont su définir les besoins du site. Colliers International qui a travaillé sur l'architecture et les

espaces, Kinnarps qui a fourni le matériel ou encore l'entreprise de restauration Foodies, tous ont su répondre aux attentes de la Ville.

Enfin, la démarche écologique n'aurait pu échapper à ce projet. Ce qui fonde la singularité isséenne, c'est notamment l'importance toute particulière que nous accordons à l'innovation architecturale et à l'excellence environnementale. Le Centre demeure fidèle à cette double exigence, grâce à une optimisation des consommations énergétiques de son site et à une isolation thermique performante. Cette démarche s'inscrit dans un concept de « Haute Qualité Environnementale ».

Brèves

Projet Mixité : les horaires de permanence du commissaire enquêteur pour septembre

Initié depuis 2019 par Vipers, et mené depuis l'origine au sein d'une concertation étroite avec les riverains, le projet « Mixité » prévoit la construction de deux hôtels situés sur le territoire de Vanves et Issy-les-Moulineaux. Un permis de construire a été déposé le 14 août et jusqu'au 17 septembre. Au mois de septembre, le commissaire enquêteur de cette enquête, s'ouvrira à la disposition du public au Centre Administratif Municipal d'Issy-les-Moulineaux le 17 septembre, de 9h à 18h.

Inscrivez-vous aux animations d'Issy Seniors !

Les inscriptions aux activités ponctuelles de septembre à décembre 2021 de l'association auront lieu à partir du mercredi 22 septembre sur Cl@ss (ou à partir du jeudi 23 septembre à 14h00 au 01 42 25 85 31 ou au 01 42 25 85 35. Pour les nouveaux adhérents souhaitant s'inscrire aux activités annuelles (jeuques, gymnastique, jeux de cartes, théâtre...), nous vous demandons de vous inscrire au Forum des Associations des 1^{er} et 4 septembre, au Palais des Sports Robert Charpentier, sur le stand Issy Seniors.

Profitez du Kit Prévention Autonomie

Le Kit Prévention Autonomie est un dispositif de prévention des chutes, financé par la conférence des Hauts-de-Seine, qui permet aux seniors d'améliorer leur capital équilibre et d'adapter leur logement, de manière à maintenir leur autonomie dans et en dehors de leur domicile. Il consiste en : 12 séances d'ateliers « Équilibre » d'une heure dispensées par des kinésithérapeutes, alternant des exercices articulaires et musculaires, des stimulations des différents organes de l'équilibre, des parcours d'équilibre à distance... une évaluation de votre autonomie à votre domicile, par un ergothérapeute qui vous proposera du matériel adapté à votre situation. Pour participer à ce dispositif, il faut être isolé, avoir 65 ans ou plus et être retraité. Une conférence de présentation du Kit Prévention Autonomie se déroulera le mardi 5 octobre à 10h30, à l'Espace Seniors. Réservations obligatoires auprès de l'Espace Seniors au 01 42 25 85 31.

Permanence de l'Association Cultures du Cœur au CCAS

L'Association Cultures du Cœur lutte contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture. Elle fonctionne en partenariat avec des cinémas, des théâtres, des musées... qui mettent à disposition des places gratuites. Le CCAS d'Issy-les-Moulineaux assure une permanence Cultures du Cœur à destination des habitants isolés d'une carte d'invalidité ou de priorité, et des habitants bénéficiaires du Livre Service Social, du RSA, d'une allocation chômage, ou d'un minimum vieillesse (sa justification sera demandée). Vous pouvez choisir l'activité par semaine et y aller avec des amis ou des membres de votre famille, dans la limite de 4 places maximum par personne. Accès à ce dispositif gratuit à compter du 10 septembre 2021, au CCAS (1^{er} rue du général Lefebvre) tous les mercredis de 10h à 16h00, ou vous rendre vous-même en contactant le 01 42 25 85 30.

COMPTOIR NATIONAL DE L'OR

Professionnels de l'Or depuis 1976

Les cours actualisés tous les jours à 13h
www.Gold.fr

Issy les Moulineaux
17 Boulevard Voltaire 92130 Issy Les Moulineaux
issy@gold.fr
01.41.08.13.41 / 06.70.12.61.33

Vendre

Vendez en quelques minutes
Or ou Argent, Or dentaire, Bijoux occasion ou cassés, Argenterie (Couteaux...)
Nous expertisons les monnaies anciennes ou récentes

Estimation Gratuite – Paiement Immédiat et Sécurisé

Investir

Investissez dans des pièces, lingots, lingettes d'or ou d'argent
Nous vendons des produits répondant aux obligations du marché, au prix le plus juste

Écoute et Conseil personnalisé – Information sur la Fiscalité

Avec ou sans Rdv – Confidentialité Garantie

EXPÉDITION

SCP JUDICIUM

Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN
Huissiers de Justice Associés

Marine BRAGHIZZI - Hélène PERELLI - Anaïs LEPETIT
Huissiers de Justice salariés

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE TRENTE JUILLET**

A LA REQUETE DU :

La Société VIPARIS ayant son siège social à Paris (75853), 2 Place de la Porte Maillot, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :

- Qu'ils ont fait procéder à l'apposition de treize exemplaires d'un avis d'enquête publique relative au projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de deux hôtels dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, sur le terrain ainsi qu'aux Mairies de Vanves et Issy-les-Moulineaux,
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain (treize endroits) sur les communes de Vanves et Issy-les-Moulineaux ainsi qu'aux Mairies desdites communes,
- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat,

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée Marine BRAGHIZZI, Huissier de Justice au sein de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169 bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92310 SEVRES, 5 rue de la Garenne et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,

- Me suis rendue ce jour aux endroits ci-après indiqués, où étant sur la voie publique,

J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Il m'est remis un exemplaire d'un document établi sur huit feuilles recto intitulé « EP21254 – VIPARIS – MISCITE PORTE DE VERSAILLES » dont j'établis copies que je joins à chacun des exemplaires du présent acte.

Ce dernier document recense les treize points d'affichage et les adresses qui leur correspondent sur les communes de Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Je me rends aux treize points dont les adresses figurent sur le document ainsi qu'aux Mairies de Vanves et Issy-les-Moulineaux où là étant, je constate la présence dudit avis.

A titre d'illustration de mes opérations, je prends un cliché de l'affiche présente à la Mairie de Vanves sur le panneau présent en extérieur, prévu à cet effet :





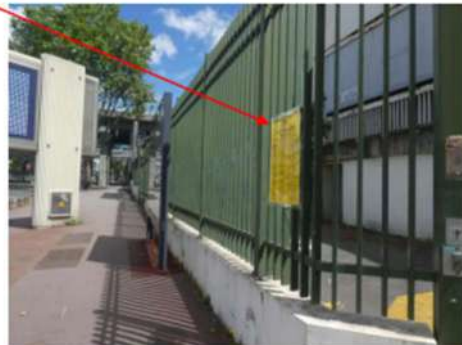
Du point 2 :



Du point 6 :



Et du point 12 :



TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

J'ai pris cinq clichés photographiques que j'ai inséré au présent procès-verbal de constat pour illustrer mes opérations.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

**Marine BRAGHIZZI
Huissier de Justice**

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "SCP JUDICIUM" at the top, "Huissiers de Justice Associés" in the middle, and "92210 SAINT CLOUD" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building with a clock tower.

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**LE TRENTE JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN,
à 12 Heures**

A LA REQUETE DE :

La Société VIPARIS, ayant son siège social à Paris (75853), 2 Place de la Porte Maillot, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

IL M'A ETE EXPOSE :

Qu'ils ont fait procéder à l'apposition d'exemplaires d'un avis d'enquête publique relative au projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de deux hôtels dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain sur la commune de Vanves.

Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée Gaëlle CONTENTIN, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92310 SEVRES, 5, rue de la Garenne et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de VERSAILLES,

Je me suis transporté ce jour, à VANVES , aux endroits ci-après indiqués, sur la voie publique, où étant,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

La liste des adresses des différents lieux d'affichage m'est remise.

EMPLACEMENT DES PANNEAUX D'AFFICHAHE ADMINISTRATIF VANVES

La ville de Vanves possède 16 panneaux qui se situent :

- A l'angle de la rue Jullien/ Gabrielle d'Estrées
- A l'angle de la rue Victor Hugo/ avenue Pasteur (carrefour Albert Legris)
- En face de la rue Danton (n°21)
- 85, rue Jean Bleuzen (square du métro)
- A l'angle de la rue Marcel Martinie/ rue Sadi Carnot
- A l'angle de la rue Sadi Carnot/ rue René Sahors
- En face de l'avenue du Général de Gaulle (n°4)
- A l'angle de la rue de la République/ rue Kléber (place de l'église)
- 6, rue Falret (entrée du centre technique des espaces verts)
- 6, rue Larmeroux
- 12, avenue de la Paix
- —
- En face de la rue Raymond Marcheron (n°44)
- 2 bis, rue Aristide Briand
- 19, rue Jacques Jézéquel
- 6, avenue de Verdun
- Devant le centre administratif

Je me rends aux 16 points dont les adresses sont listées.
J'atteste que à chaque adresse listée, les avis ont effectivement été affichés, je prends une photographie attestant de son positionnement.

- A l'angle de la rue Julien/ Gabrielle d'Estrées



- A l'angle de la rue Victor Hugo/ avenue Pasteur (carrefour Albert Legris)



- En face de la rue Danton (n°21)



- 85, rue Jean Bleuzen (square du métro)



- A l'angle de la rue Marcel Martinie/ rue Sadi Carnot



- A l'angle de la rue Sadi Carnot/ rue René Sahors



- En face de l'avenue du Général de Gaulle (n°4)



- A l'angle de la rue de la République/ rue Kléber (place de l'église)



- 6, rue Falret (entrée du centre technique des espaces verts)



- 6, rue Larmeroux



- 12, avenue de la Paix



- En face de la rue Raymond Marcheron (n°44)



- 2 bis, rue Aristide Briand



- 19, rue Jacques Jézéquel



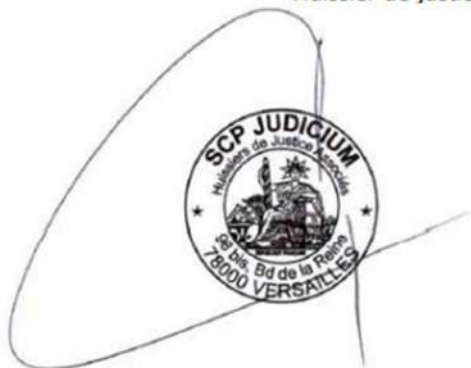
- Devant le centre administratif



Il est inséré dans mon procès-verbal de constat des photographies prises mes soins qui sont la juste reproduction de mes constatations.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Gaëlle CONTENTIN
Huissier de justice



EXPÉDITION

SCP JUDICIUM

Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN
Huissiers de Justice Associés

Marine BRAGHIZZI - Hélène PERELLI
Huissiers de Justice salariés

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE VINGT SEPTEMBRE**

A LA REQUETE DE :

La société VIPARIS, dont le siège social est à 75853 PARIS, 2 place de la porte Maillot, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

LEQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :

- Qu'ils ont fait procéder à l'apposition de treize exemplaires d'un avis d'enquête publique relative au projet MIXCITE de la société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de deux hôtels dans l'emprise du parc des expositions de la Porte de Versailles, sur le terrain ainsi qu'aux mairies de Vanves et d'Issy les Moulineaux.
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain aux treize endroits, aux mairies de Vanves et d'Issy les Moulineaux ainsi que sur les panneaux administratifs desdites communes.

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

Pourquoi Déférant à cette réquisition,

Je soussigné Jérôme LETOURNEUX, Clerc habilité aux constats de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,

- Me suis rendu ce jour à Vanves et Issy les Moulineaux, (Hauts-de-Seine), où étant sur la voie publique et aux endroits ci-après indiqués et en présence de :
- Monsieur Julien PALUMBO afficheur de la société PUBLILEGAL pour le constat des affichages en mairies de Vanves et d'Issy les Moulineaux et aux treize endroits,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Monsieur Julien PALUMBO me remet un exemplaire d'un document établi sur huit feuilles intitulé « EP21254-VIPARIS-MIXCITE PORTE DE VERSAILLES » dont j'établis copie que je joins à chaque exemplaire du présent procès-verbal de constat.

Ce document recense les treize points d'affichages et les adresses qui leur correspondent sur les communes de Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Je me rends aux treize points dont les adresses figurent sur ledit document ainsi qu'aux mairies de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux où, là étant, je constate la présence de l'avis.

Je prends des photographies de l'affiche à chaque point et en mairies de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux puis j'indique le numéro de chaque photographie sur le document listant les points.

Les photographies sont reproduites en fin du présent procès-verbal de constat.



IMG_4611



IMG_4612



IMG_4613



IMG_4614



IMG_4615



IMG_4616



IMG_4617



IMG_4618



IMG_4619



IMG_4620



IMG_4621



IMG_4622



IMG_4623



IMG_4624



IMG_4625



IMG_4626



IMG_4627



IMG_4628



IMG_4629



IMG_4630



IMG_4631



IMG_4632



IMG_4633



IMG_4634



IMG_4635



IMG_4636



IMG_4637



IMG_4638



IMG_4639



IMG_4640



IMG_4641



IMG_4642



IMG_4643



IMG_4644



IMG_4645



IMG_4646



IMG_4647



IMG_4648



IMG_4649



IMG_4650



IMG_4651



IMG_4652



IMG_4653



IMG_4654



IMG_4655



IMG_4656



IMG_4657



IMG_4658



IMG_4659



IMG_4660



IMG_4661



IMG_4662



IMG_4663



IMG_4664



IMG_4665



IMG_4666



IMG_4667



IMG_4668



IMG_4669



IMG_4670



IMG_4671



IMG_4672



IMG_4673



IMG_4674



IMG_4675



IMG_4676



IMG_4677



IMG_4678



IMG_4679



IMG_4680



IMG_4681



IMG_4682



IMG_4683



IMG_4684

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Jérôme LETOURNEUX
Clerc Habilité

Marine BRAGHIZZI
Huissier de Justice





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
SEANCE DU MERCREDI 23 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 23 juin à 18 heures 10, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 17 juin 2021, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt à Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION : C2021/06/10 – URBANISME - Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issy-les-Moulineaux

NOMENCLATURE DE L'ACTE : 2. Urbanisme – 2.1 Documents d'urbanisme – 2.1.2 PLU

Le nombre de conseillers en exercice est de 72.

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, MME BELLIARD, M. BES (jusqu'au point 47), MME BOMPAIRE, MME BONNIER, MME CAHEN, M. COMTE (jusqu'au point 40b), MME CORNET-RICQUEBOURG, M. DAOULAS, MME DE BEAUVAL (jusqu'au point 40b), M. DE BUSSY (à partir du point 3 et jusqu'au point 47), M. DE JERPHANION (jusqu'au point 10), MME DE PAMPELONNE, MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT (jusqu'au point 40b), M. DUBOIS, M. DUPIN (à partir du point 3), MME FOUASSIER, M. GALEY (à partir du point 14), M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. GRANDCLEMENT, M. GUILLET (jusqu'au point 47), MME HOVNANIAN, M. KNUSMANN, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEFEVRE (à partir du point 7), M. LEJEUNE, M. LESCOEUR, M. LOUAP, M. MARQUEZ (à partir du point 10), M. MARSEILLE (jusqu'au point 29), M. MATHIOUDAKIS, MME MILLAN, M. MOSSE (à partir du point 2 et jusqu'au point 40b), M. RIGONI, MME RINAUDO, M. ROCHE, MME ROUZIC-RIBES, MME SEMPE, MME SHAN (jusqu'au point 47), M. SIOUFFI (jusqu'au point 40b), MME VAN WENT, M. VATZIAS, MME VEILLET, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

M. BAVIERE par MME VETILLART, MME CORDIER par M. LEJEUNE, MME DE BEAUVAL par MME GODIN (à partir du point 41), M. DE CARRERE par M. KNUSMANN, M. DE JERPHANION par MME VESSIERE (à partir du point 11), M. DUBARRY DE LA SALLE par M. LESCOEUR, M. FORTIN par MME BOMPAIRE, M. GALEY par MME DEFRANOUX (jusqu'au point 13), M. GUILCHER par M. KNUSMANN, M. GUILLET par M. BAGUET (à partir du point 48), MME LETOURNEL par M. RIGONI, MME LUCCHINI par MME DE PAMPELONNE, M. MARAVAL par MME DEFRANOUX, M. MARQUEZ par M. LOUAP (jusqu'au point 9), M. SANTINI par M. BAGUET, M. SIOUFFI par MME DE MARCILLAC (à partir du point 41) MME SZABO par MME MILLAN, MME TILLY par M. BES (jusqu'au point 47), MME VERGNON par MME BONNIER

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-10-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

ETAIENT EXCUSES :

M. BES (à partir du point 48), M. CLEMENT, M. COMTE (à partir du point 41) M. DE BUSSY (jusqu'au point 2 et à partir du point 48), M. DENIZIOT (à partir du point 41), M. DUPIN (jusqu'au point 2), M. GIAFFERI, M. LEFEVRE (jusqu'au point 6), M. MARSEILLE (à partir du point 30), M. MOSSE (jusqu'au point 2 et à partir du point 41), MME SHAN (à partir du point 48), MME TILLY (à partir du point 48)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VERTANESSIAN

PUBLICATION PAR AFFICHAGE :

30 JUIN 2021

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU MERCREDI 23 JUIN 2021

N° C2021/06/10 DADD/DURBA/FD-KT

OBJET : URBANISME – Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issy-les-Moulineaux

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Issy-les-Moulineaux a été approuvé le 17 décembre 2015. Depuis, il a fait l'objet d'une modification approuvée le 22 juin 2017 et de plusieurs mises à jour de ses annexes.

La modification du PLU a eu pour objet :

- La mise en œuvre de ZAC sur le territoire en particulier les ZAC Cœur de ville et Léon Blum ;
- La correction d'erreurs matérielles ;
- L'amélioration de la compréhension de certaines règles par l'ajustement de leur rédaction.

A la demande de la ville d'Issy-les-Moulineaux, une nouvelle procédure de modification du PLU communal est engagée. Elle a notamment pour objet :

- De contribuer aux projets de développement du Parc des Expositions de la Porte de Versailles en faisant évoluer les dispositions réglementaires de la zone UF qui couvre l'emprise du Parc, notamment l'occupation ou utilisation des sols interdits et soumis à conditions particulières, l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, les normes de stationnement, les obligations en matière d'espaces libres et de plantations ;
- De passer de la zone UBa à la zone UG un terrain situé à l'angle des rues Horace Vernet, Kléber et du Gouverneur Général Eboué. Ce changement s'inscrit en cohérence avec le tissu urbain existant et permet de conforter la mixité fonctionnelle, tout en favorisant une intensité urbaine légèrement plus soutenue ;
- D'autoriser, dans le périmètre de hauteur spécifique de la zone Uab, l'implantation en limites séparatives des nouvelles constructions. Ceci afin de favoriser l'émergence d'une architecture innovante incluant des espaces verts et des logements sociaux (30%) dans un secteur emblématique de la ZAC Léon Blum, à proximité immédiate de la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express ;
- De corriger des erreurs matérielles portant sur les emplacements réservés.

Ces modifications entrent dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée, qu'elles soient appréciées isolément ou cumulativement. En effet, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Issy-les-Moulineaux n'a pas pour objet de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, ni de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ni de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance, ni d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser, ni de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement

06/07/2021 17:21:38
Date de réception préfecture : 30/06/2021

valant création d'une zone d'aménagement concerté. La procédure de révision, prévue à l'article L153-31 du code de l'urbanisme, ne s'applique donc pas.

De plus, la présente modification n'a pas pour objet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ni de diminuer ces possibilités de construire, ni de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, ni d'appliquer l'article L. 131-9 du code de l'urbanisme relatif aux plans locaux d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat. La procédure de modification de droit commun, prévue à l'article L153-41 du code de l'urbanisme ne s'applique donc pas et l'on peut recourir à la procédure de modification simplifiée, prévue à l'article L153-45 dudit code.

Dans le cadre de cette procédure, l'article L153-47 du code de l'urbanisme prévoit que le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Les modalités de la mise à disposition doivent être précisées par le conseil de territoire de GPSO et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification envisagé, et formuler d'éventuelles observations, il est proposé au conseil de territoire de fixer, pour ce projet de modification simplifiée n°1, les modalités de mise à disposition suivantes :

Pour informer le public de la mise à disposition et de ses modalités :

Au moins huit jours avant le début de la mise à disposition :

- Affichage de la présente délibération au siège de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et au Centre Administratif Municipal d'Issy-les-Moulineaux ;
- Affichage d'un avis au siège de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et sur les panneaux administratifs d'Issy-les-Moulineaux ;
- Insertion de cet avis dans un journal diffusé dans le département ;
- Publication de cet avis sur les sites internet de GPSO et de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Pour consulter le dossier de modification :

L'ensemble du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Issy-les-Moulineaux, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme seront mis à la disposition du public, pour une durée d'un mois :

- sous format papier, au Centre Administratif Municipal (service urbanisme), 47 rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- de façon dématérialisée sur un site électronique dédié.

Pour s'exprimer sur le projet :

Pendant toute la durée de la mise à disposition, les observations du public pourront être consignées :

- dans un registre papier disponible et ouvert à cet effet au Centre Administratif Municipal (service urbanisme), 47 rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- dans un registre électronique accessible sur internet ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210623-C2021-06-10-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

- par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Président de GPSO, à l'adresse suivante : Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, Direction de l'Urbanisme, 9 route de Vaugirard, CS 90 008, 92 197 Meudon Cedex ;
- par courrier électronique à une adresse mail dédiée.

L'ensemble de ces observations seront enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan devant le conseil de territoire, qui en délibérera et pourra adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du conseil de territoire.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu cet exposé ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles, L.153-36 à L.153-40, L.153-45 et L.153-47 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issy-les-Moulineaux approuvé le 17 décembre 2015, modifié le 22 juin 2017 et mis à jour en dernier lieu le 15 avril 2020 ;

VU la demande du Maire d'Issy-les-Moulineaux en date du 26 mai 2021 pour que soit engagée une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

VU l'avis de la commission « Aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, urbanisme » en date du 22 juin 2021 ;

Le rapporteur entendu ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DEFINIT les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Issy-les-Moulineaux, comme suit :

- L'ensemble du dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Issy-les-Moulineaux, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme seront mis à la disposition du public, pour une durée d'un mois :
 - Sous format papier, au Centre Administratif Municipal (service urbanisme), 47 rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
 - de façon dématérialisée sur un site électronique dédié.
- Pendant toute la durée de la mise à disposition, les observations du public pourront être consignées :
 - dans un registre papier disponible et ouvert à cet effet au Centre Administratif Municipal (service urbanisme), 47 rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, aux jours et horaires habituels d'ouverture
 - dans un registre électronique accessible sur internet

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20210603-C2021-06-10-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021

- par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Président de GPSO, à l'adresse suivante : Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, Direction de l'Urbanisme, 9 route de Vaugirard, CS 90 008, 92 197 Meudon Cedex
- par courrier électronique à une adresse mail dédiée

L'ensemble de ces observations seront enregistrées et conservées.

DIT que les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de ladite mise à disposition par :

- Affichage de la présente délibération au siège de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et à la Mairie d'Issy-les-Moulineaux ;
- Affichage d'un avis au siège de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et sur les panneaux administratifs d'Issy-les-Moulineaux ;
- Insertion de cet avis dans un journal diffusé dans le département ;
- Publication de cet avis sur les sites internet de GPSO et de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

CHARGE le Président de l'établissement public territorial de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (1 abstention : Mme VESSIERE)

Mmes et MM. les Membres présents ont signé après lecture
Pour extrait conforme

Le Président de l'établissement public territorial



Pierre-Christophe BACOT
Maire de Boulogne-Billancourt

1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine